



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nombre d'individus exerçant des professions sensibles parmi les FSPRT

Question écrite n° 5635

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les statistiques du fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Il lui demande quelles sont, pour chaque année de 2017 à 2023, le nombre de fiches et de fiches actives correspondant à des personnes exerçant des professions dites sensibles.

Texte de la réponse

Le fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), créé par décret en 2015 et administré par l'Unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), recense et centralise des informations relatives aux personnes qui, engagées dans un processus de radicalisation, sont susceptibles de se rendre à l'étranger sur un théâtre d'opérations de groupements terroristes ou de vouloir prendre part à des activités terroristes. Les éléments figurant dans le fichier permettent d'assurer un échange optimisé d'informations entre les services concernés, à savoir essentiellement des services de renseignement, judiciaires et préfectoraux. Les groupes d'évaluation départementaux (GED), présidés par les préfets de département, ont notamment pour mission de décider de l'inscription, de la suppression ou de la clôture au FSPRT des cas qui lui sont soumis. Ils peuvent ajuster, au besoin, le niveau de suivi engagé par les services après enquête et/ou réexamen des situations individuelles. Le FSPRT fait ainsi mention du service chargé d'assurer le suivi de l'individu. Il s'agit de la DGSI pour les profils qui présentent les signes les plus élevés de dangerosité, de la DNRT, de la DRPP, de la gendarmerie, de la DRSD ou d'un État-Major de sécurité (EMS). En août 2023, 463 individus inscrits au FSPRT et exerçant une profession dite sensible étaient en suivi actif.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5635

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1339

Réponse publiée au JO le : [22 août 2023](#), page 7661